



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 121897

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des enfants dits « intellectuellement précoces », qui avait été envisagée dans l'article 27 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Notamment, il avait été prévu un regroupement des établissements possédant des structures spécialisées à l'intention de ces élèves. Il lui demande quelles mesures ont été prises à ce jour pour faciliter et organiser ces structures dans l'intérêt des jeunes concernés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121897

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3488